



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 4 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
renforcement des capacités statistiques

Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarantième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), qui est présenté pour information à la Commission. Le rapport décrit les activités que mène le Partenariat pour promouvoir l'exploitation de statistiques plus fiables – élément central de tout environnement favorable au développement –, en particulier l'aide fournie aux pays pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de leurs stratégies nationales de développement de la statistique, les activités de sensibilisation et l'action de mobilisation des bailleurs de fonds pour le financement des programmes d'appui à la statistique. Figurent également dans le rapport les résultats de la réunion du Consortium de PARIS21, qui s'est tenue à Dakar en novembre 2009, et, en annexe, la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique, adoptée par ladite réunion. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2010/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 4 (E/2009/24)*, chap. I. A.



Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le renforcement des capacités statistiques

I. Introduction

1. L'objectif global du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) est d'encourager l'élaboration et l'exécution de politiques fondées sur des données objectives, afin d'améliorer la gouvernance et de renforcer l'efficacité des efforts faits par les gouvernements pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. PARIS21 s'attache essentiellement à aider les pays en développement à définir et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement de la statistique et à en assurer le suivi¹, notamment afin qu'ils puissent disposer de données produites sur place et sous leur responsabilité pour tous les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que pour tous leurs besoins se rapportant aux politiques de développement.

II. Activités menées par PARIS21 en 2009

2. PARIS21 appuie les stratégies nationales principalement au moyen des activités ci-après : a) programmes régionaux; b) sensibilisation et élaboration d'outils de sensibilisation à l'importance de la statistique; c) promotion de la collaboration des donateurs; d) méthodes d'élaboration des stratégies nationales; e) rapports sur les progrès réalisés dans les pays; et f) programmes satellites. Les activités menées dans ce cadre en 2009 sont décrites ci-après.

A. Programmes régionaux

3. En 2009, PARIS21 a organisé des séminaires régionaux sur les stratégies nationales à l'intention des petits États insulaires en développement (New York, février 2009), des États arabes (Égypte, mai 2009) et des pays des Caraïbes (Trinité-et-Tobago, juillet 2009). Le Secrétariat de PARIS21 a également facilité des évaluations par les pairs au Burkina Faso, au Malawi, au Mozambique et au Niger, et a fourni un concours direct à 22 pays (Angola, Bangladesh, Barbade, Bermudes, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Haïti, Honduras, Libéria, Malaisie, Malawi, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar et République démocratique populaire lao) pour l'élaboration de leurs stratégies nationales ou la mise au point d'interventions devant être faites lors de tables rondes de bailleurs de fonds.

¹ E/CN.3/2005/18.

B. Sensibilisation et élaboration d'outils de sensibilisation à l'importance de la statistique

4. Dans le cadre des activités de sensibilisation qu'il a menées en 2009, PARIS21 a mis au point un trousseau de sensibilisation à l'importance de la statistique et coproduit, avec la Commission économique pour l'Afrique, une vidéo de sensibilisation aux questions concernant les femmes et la statistique. PARIS21 a également diffusé des messages de sensibilisation lors de certaines manifestations internationales et régionales et aidé 20 pays à élaborer des matériaux de sensibilisation.

C. Promotion de la collaboration des donateurs

5. PARIS21 établit chaque année un rapport sur les activités menées par les partenaires à l'appui de la statistique [Partner Report on Support to Statistics (PRESS)], où sont consignées les informations obtenues auprès des partenaires financiers et techniques sur l'appui qu'ils apportent au développement de la statistique. Il convient de reconnaître les limites de ces données, puisqu'elles ne rendent pas compte de tout l'appui fourni par les donateurs (notamment lorsque cet appui est intégré à un programme sectoriel), que l'on estime souvent les versements en répartissant de manière uniforme l'enveloppe des projets sur la durée de ces derniers et que la double comptabilisation, que l'on s'emploie à éliminer autant que possible, peut encore subsister.

6. Le rapport de 2009², qui couvre la période 2007-2009, fait ressortir ce qui suit :

a) L'Afrique a été la bénéficiaire de plus de la moitié de tout l'appui fourni, pour ce qui est à la fois des engagements et des décaissements. De 2007 à 2009, les décaissements se sont chiffrés à 422 millions de dollars en faveur de l'Afrique (54 % de l'appui total), 150 millions pour l'Asie (19 %), 71 millions pour l'Amérique latine et les Caraïbes (9 %) et 48 millions pour l'Europe (6 %). Un montant supplémentaire de 95 millions de dollars a été décaissé pour des projets et des programmes globaux qui ne concernaient pas des pays en particulier;

b) Trois partenaires – la Commission européenne, la Banque mondiale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – ont fourni plus de la moitié de l'appui total;

c) Le montant estimatif des décaissements en faveur de 13 pays (Afghanistan, Albanie, Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan et Ukraine) a représenté près de 40 % du montant estimatif des décaissements globaux et 55 % des décaissements destinés à des pays en particulier.

² Consultable à l'adresse suivante : <http://www.paris21.org/pages/partnership/press/>.

D. Méthodes d'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique

7. En 2009, PARIS21 a réalisé les études méthodologiques suivantes : a) « Success factors in reforming a national statistical system in developing countries: the case of Tunisia »; b) « A national strategy for the development of statistics (NSDS): a proposal for the structure of the final document »; c) « Financing national statistical activities »; d) « The quality approach in NSDS design »; et e) « User-friendly presentation of statistics: guide to creating a dissemination strategy and dissemination guidelines for developing and transition countries », étude réalisée en collaboration avec Statistics Norway. En outre, PARIS21 a fait procéder à un examen des progrès accomplis, depuis sa création, dans le domaine du développement de la statistique (« PARIS21 at ten – improvements in statistical capacity since 1999 ») et fait établir trois documents destinés à alimenter les débats à la réunion du Consortium (« Demand for better statistics and use of data »; « Strategy for statistical development: an introductory note; et « Partnership for the development of statistics »).

E. Rapports sur les progrès accomplis par les pays

8. En novembre 2009, PARIS21 a établi un rapport³ sur les progrès accomplis dans la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales dans les pays auxquels l'Association internationale de développement (IDA) a octroyé des prêts. Il en ressort ce qui suit :

a) Sur 79 pays ayant emprunté auprès de l'IDA, 24 élaborent actuellement leurs stratégies nationales ou attendent l'adoption de leurs stratégies par le gouvernement, tandis que 36 autres en sont au stade de la mise en œuvre de leurs stratégies. En tout, 76 % des pays participent actuellement au processus des stratégies nationales. En Afrique, 36 pays élaborent ou mettent en œuvre une stratégie nationale;

b) Sur les 39 pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), 31 élaborent ou mettent en œuvre des stratégies; ainsi, 77 % du groupe combiné des pays bénéficiaires de prêts de l'IDA et des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participent au processus des stratégies nationales;

c) Sur les 118 pays couverts par le rapport, seuls 9 (8 %) ne disposent pas de stratégie et n'en envisagent pas actuellement. La plupart de ces pays figurent parmi les plus vulnérables, à savoir des pays en situation de conflit ou de petits États insulaires en développement.

F. Programmes satellites

9. Le secrétariat de PARIS21 poursuit la mise en œuvre de deux programmes satellites : le Réseau international d'enquêtes sur les ménages (www.ihsn.org) et le Programme accéléré de données (www.ihsn.org/adp)⁴. Il collabore étroitement, pour ce faire, avec la Banque mondiale et d'autres partenaires. En 2009, dans le cadre du

³ Consultable à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/23/19/41515158.pdf>.

⁴ Voir E/CN.3/2007/25.

Programme accéléré de données, un appui a été fourni à 52 pays au titre de la Tâche 1 (documentation, conservation et diffusion des microdonnées). La Tâche 2 (évaluation de la qualité des données et harmonisation/amélioration des méthodes d'enquête) a été testée au Cameroun avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et au Nigéria avec le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement. La Banque africaine de développement et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique apportent leur concours à la mise en œuvre de la Tâche 1 à l'échelon des pays. Des capacités durables ont été mises en place dans certains pays, qui n'ont plus besoin d'un concours direct du Programme accéléré de données. Les activités que mène le Réseau international d'enquêtes sur les ménages dans le domaine de l'harmonisation des méthodes d'enquêtes devraient se renforcer dans les années à venir. Les outils du Réseau dont le Programme accéléré de données assure la promotion continueront d'être actualisés et améliorés.

III. Résultats de la réunion de novembre 2009 du Consortium de PARIS21

10. Du 16 au 18 novembre 2009, PARIS21 a tenu la réunion de son consortium à Dakar⁵. Plus de 400 participants venant de plus de 100 pays se sont réunis pour examiner l'état du développement de la statistique dans les pays en développement, déterminer les actions précises restant à mener et s'entendre sur les prochaines étapes, les rôles et les responsabilités des différents partenaires au cours de la décennie à venir. Les participants ont adopté une Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique (voir annexe), qui aborde les démarches susmentionnées et définit, pour le Partenariat, un plan d'action autour de cinq axes : la stratégie de mise en œuvre, la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires à la statistique, la coordination de l'appui des donateurs dans le domaine de la statistique, la satisfaction des besoins des utilisateurs de données et la mise au point d'outils et de méthodes statistiques.

11. En marge de la réunion du Consortium, le Comité directeur de PARIS21 a tenu une réunion au cours de laquelle il a approuvé une nouvelle stratégie pour la période 2010-2014, qui fixe au Partenariat cinq grands objectifs : a) stimuler la demande et une meilleure utilisation des données; b) faciliter la coordination des parties prenantes pour leur permettre de mieux faire face aux réalités nouvelles; c) encourager une participation accrue des acteurs nationaux au développement de la statistique; d) promouvoir la qualité et la mise en œuvre effectives des stratégies nationales; et e) renforcer la place de la statistique dans les grandes initiatives internationales.

IV. Orientation future des travaux de PARIS21

12. En 2010, hormis l'appui qu'il apportera à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration de Dakar, PARIS21 aidera à organiser un forum de haut niveau sur les stratégies nationales à l'intention des pays insulaires du Pacifique, en collaboration avec la Commission du Pacifique Sud. En marge de la session de 2010 de la Commission de statistique, PARIS21 consacrera une réunion au traitement des

⁵ Documentation disponible à l'adresse suivante : <http://www.consortium-paris21.org>.

problèmes statistiques des États sortant d'un conflit et en situation de fragilité. Une équipe spéciale sera chargée d'actualiser les directives relatives aux stratégies nationales et de les étoffer en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des cinq dernières années. Dans le souci de mieux intégrer les secteurs dans les stratégies nationales, un appui spécifique au développement des statistiques agricoles sera également fourni à quatre pays, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'appui aux activités liées à l'élaboration des stratégies nationales se poursuivra et PARIS21 organisera la présentation des rapports des partenaires sur le soutien aux activités statistiques pour 2010.

Annexe

Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique

Préambule

Lors de la réunion du Consortium de PARIS21 qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 16 au 18 novembre 2009, les participants ont unanimement réaffirmé qu'un système statistique fiable et efficace constitue un élément fondamental de la bonne gouvernance; ils ont également rappelé que, pour être en mesure de fournir les données nécessaires au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, il est indispensable d'agir rapidement. Tout en reconnaissant que de grands progrès ont été accomplis depuis 2000, le Consortium a souligné qu'il reste beaucoup à faire pour concrétiser l'ambition du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS). Des mesures concertées et coordonnées doivent être prises pour utiliser plus efficacement les données statistiques, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et de renforcer et pérenniser les capacités des systèmes statistiques, notamment dans les pays en développement. Le soutien à la compilation, la publication et l'utilisation des statistiques relève d'une responsabilité collective pour que, selon les termes de la Déclaration du Millénaire, « la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité entière ».

Valeurs et principes

Le Consortium a appelé tous les partenaires à affirmer que les statistiques officielles sont un bien public et que leur production et leur diffusion sont l'une des missions essentielles de chaque gouvernement. Afin de renforcer leur crédibilité et leur responsabilisation, les gouvernements doivent soutenir et développer leurs systèmes statistiques en appliquant les principes fondamentaux de la statistique officielle définis par les Nations Unies, ainsi que divers autres déclarations et codes adoptés à l'échelon régional. En outre, le Consortium a demandé à tous les acteurs du développement de la statistique de s'engager à respecter les quatre principes suivants :

1. Tous les pays doivent être encouragés et aidés à déterminer leurs propres priorités en intégrant les besoins des utilisateurs et à définir eux-mêmes leur processus de développement statistique en partant de la collecte jusqu'à la diffusion tout en respectant les normes de qualité internationalement reconnues.
2. Tous les partenaires doivent promouvoir le développement de systèmes et méthodes statistiques permettant d'anticiper et de satisfaire les besoins nouveaux en matière de données, d'où qu'ils proviennent.
3. Les mesures prises pour améliorer les statistiques doivent avoir pour but de soutenir, renforcer et pérenniser les institutions et offices en charge des systèmes statistiques nationaux.
4. Les partenaires du développement doivent contribuer au renforcement des capacités et à la meilleure utilisation des systèmes statistiques des pays en développement, conformément au programme d'action d'Accra.

Appel à l'action

Le Consortium appelle tous les partenaires à agir dans cinq domaines clefs :

1. D'ici à 2014, la préparation des plans stratégiques devra avoir laissé place à leur mise en œuvre, soutenue par des financements durables et des compétences techniques adaptées. De ce fait :

a) Tous les pays s'étant engagés à améliorer leur système statistique auront pu mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement de la statistique;

b) L'assistance au développement sera apportée dans le cadre de stratégies nationales adoptées à l'échelon national, en respectant le principe d'alignement défini dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Des progrès significatifs ont été accomplis en termes de renforcement des systèmes statistiques nationaux, particulièrement dans les pays en développement, à la faveur du Plan d'action de Marrakech pour la statistique et de différents processus régionaux. Il est communément admis qu'il appartient à chaque pays de définir ses propres priorités de développement statistique, par le biais de la préparation d'une stratégie nationale. Mais il est temps aujourd'hui de passer de la préparation à la mise en œuvre.

2. Les gouvernements et les partenaires du développement doivent, d'ici à 2014, assurer que tous les grands programmes statistiques mondiaux seront dotés de moyens financiers et techniques durables.

Le système statistique international repose sur trois grands piliers : les systèmes statistiques nationaux qui sont pilotés, gérés et largement financés par chaque gouvernement; une gouvernance statistique internationale à l'origine de la fixation de normes; des programmes statistiques à l'échelle mondiale qui doivent être intégrés le mieux possible dans les programmes nationaux. Ces trois composants sont essentiels et ils devront être soutenus et développés au cours des cinq prochaines années.

3. Afin d'assurer une coordination plus efficace à tous les niveaux d'ici à 2014 :

a) Les mécanismes internationaux et régionaux de coordination et de coopération doivent être plus performants et prendre en compte les besoins et priorités des pays en développement et des processus d'intégration;

b) Avec l'assistance des partenaires du développement, les gouvernements doivent constituer des partenariats nationaux pour la statistique, partout où ce type de partenariat n'est pas encore mis en place.

La coordination internationale et nationale des programmes statistiques doit être renforcée, comme il convient d'améliorer les échanges entre les producteurs et principaux utilisateurs de statistiques à tous les niveaux, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les institutions, les partenariats et forums existants.

4. D'ici à 2014, les systèmes statistiques de tous les pays devront mieux répondre aux besoins des utilisateurs et être efficaces, économiquement rentables et basés sur les résultats, tout en respectant les principes d'indépendance et d'intégrité.

Les responsables des instituts officiels de la statistique ont un rôle capital à jouer pour garantir la qualité et l'intégrité des données qu'ils compilent et qu'ils publient. Ils doivent en outre répondre en toute transparence des ressources qu'ils utilisent ainsi que de leurs actions et décisions. Lorsque l'aide au développement est apportée pour contribuer au renforcement des capacités statistiques, cette responsabilisation est encore plus indispensable.

5. D'ici à 2014, la communauté internationale devra soutenir un programme de recherche et développement visant à moderniser les outils et technologies statistiques, et encourager leur utilisation notamment dans les pays en développement.

Les activités statistiques – à savoir la compilation et la manipulation de grands ensembles de données – ont connu une évolution majeure au cours des dernières années grâce à l'essor des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, dans nombre de pays, les procédures statistiques de base n'ont que peu évolué. La mise au point d'outils plus performants est une réelle nécessité, tout particulièrement pour la collecte, l'analyse et la présentation des données. Il est également indispensable de concevoir des méthodes fiables qui soient économiquement supportables par les petits pays.

Mise en œuvre

Afin de concrétiser la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar, le Consortium a proposé le plan d'action suivant :

1. Le secrétariat de PARIS21, en collaboration avec d'autres partenaires, assurera le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar. Il élaborera et publiera un rapport annuel sur les progrès accomplis.
2. Une réunion du Consortium est programmée avant la fin 2014 dans le but de faire le point et de rendre compte des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration.
3. Tous les membres et partenaires du Consortium s'engagent à poursuivre la promotion de la statistique et à mobiliser des ressources pour mettre en œuvre la Déclaration.
4. D'ici la fin de 2010, la Déclaration de Dakar sur le développement statistique sera officiellement présentée à tous les organismes et institutions compétents.